

PARTICULIERS



TARIFS DES PRINCIPAUX SERVICES & OPERATIONS AU 01/05/2017

Tarifs applicables dans les agences
de l'ex Banque Populaire du Massif Central *

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

L'harmonisation totale des tarifs sera effective
le 13/11/2017.

* Voir liste en page 2

Liste des agences Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes concernées par cette brochure tarifaire, classées par département

ALLIER

Ainay le Château
Avermes
Bellerive sur Allier
Commentry
Cusset
Désertines
Domérat
Dompierre sur Besbre
Gannat
Moulins
Montluçon Jules Guesde
Montluçon Les Marais
Montluçon Courtais
Montluçon Ville Gozet
Montmarault
Saint Pourçain sur Sioule
Varennes sur Allier
Vichy Burnol
Vichy Jeanne d'Arc
Yzeure

CANTAL

Arpajon sur Cère
Aurillac Marmiers
Aurillac Square
Mauriac
Maurs
Riom es Montagnes
Saint Flour

CORREZE

Argentat
Bort les Orgues
Egletons
Tulle Gare
Tulle Victor Hugo
Uzerche
Ussel

LOIRE

Charlieu
Le Coteau
Roanne FG Clermont
Roanne FG Paris
Roanne Jean Jaurès
Roanne Mulsant
Renaion

HAUTE LOIRE

Brioude
Brives Charensac
Monistrol sur Loire
Langeac
Le Puy Michelet
Le Puy Saint Gilles
Le Puy la Verveine
Saint Just Malmont
Sainte Sigolène
Yssingaux

PUY DE DOME

Ambert
Aubière
Beaumont
Billom
Chamalières
Cébazat
Clermont Coubertin
Clermont Fontgrière
Clermont Jaude
Clermont Lafayette
Clermont La Pardieu
Clermont La Plaine
Clermont Les Carmes
Clermont Les Quatres Routes
Clermont Préfecture
Courmon
Gerzat
Issoire
Issoire les listes
Le Cendre
Lempdes
Le Mont Dore
Les Martres de Veyre
Montferrand
Mozac
Pont du Château
Riom
Saint Eloy Les Mines
Thiers Centre
Thiers le Chambon

RHONE

Cours la Ville
Thizy

E-Agence (de l'ex BPMC)

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

4

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence

5

BANQUE À DISTANCE

- Par Internet
- Autres services liés à l'utilisation d'Internet
- Par téléphone
- Par automate

8

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- Cartes
- Les services liés à la carte bancaire
- Réception d'un virement
- Emission d'un virement
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA
- Chèques
- Les heures limites de vos opérations

10

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- AFFINEA, la convention personnalisée
- Les autres offres groupées de services
- Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)
- Offres groupées de services uniquement en renouvellement

14

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- Commissions d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement
- Les incidents liés au remboursement périodique de prêt

18

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- Découverts
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers
- Crédits réservés aux jeunes
- Les garanties
- Autres prestations



20

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- Épargne bancaire
- Placements financiers
- Droits de garde
- Métaux précieux

23

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

26

RÉSOLUDRE UN LITIGE

28

30

A large green circular pictogram with a white letter 'J' inside, used to identify preferential rates for young people.

J

Les tarifs préférentiels réservés aux jeunes sont identifiés avec ce pictogramme.



L'âge maximum pour bénéficier de ce tarif préférentiel est indiqué dans la bulle.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS⁽¹⁾

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet)

- Cyberplus Initial⁽²⁾ gratuit

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS

- Par alerte 0,40€/alerte reçue

Cotisation carte de paiement internationale (Visa)

- À débit immédiat, par an 41 €
- À débit différé, par an 46 €

Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)

- Par an 31 €

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)

- Les 4 premiers retraits du mois gratuit
- À partir du 5^e retrait du mois 1 €/retrait

Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)

- En agence, par virement (vers un compte d'une autre banque et hors agences de l'ex BPMC*) 4,50€
- Par internet, par virement gratuit

Paiement d'un prélèvement SEPA gratuit

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement

- Si créancier organisme public et assimilé gratuit
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement 16,30€

Commission d'intervention

- Par opération, avec un plafond de 80 euros par mois 8€

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Securiplus) 27,60€/an

Frais de tenue de compte

Soit pour information 32,40€/an 2,70€/mois

- Détenteur d'une offre groupée de services gratuit

(1) - Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

(2) - Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

* Pour les agences de l'ex BPMC, voir la liste en page 2.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

gratuit

Une nouvelle Convention de Compte de dépôt est à votre disposition depuis décembre 2016. Nous vous invitons à venir retirer ce document dans votre agence. Vous trouverez l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site Internet de votre Banque: www.bpaura.banquepopulaire.fr

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Aide au changement de domiciliations bancaires (Offre Facili'Pop)

gratuit

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois

gratuit

Clôture de compte

gratuit

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire

gratuit

Transfert de compte vers un autre établissement

– Livret Épargne Populaire

gratuit

– Compte Épargne Logement, Plan Épargne Logement, Plan Épargne Populaire

100€

– Compte titres ordinaire ou Plan d'Épargne en Actions

16€ par ligne avec un minimum de 120€

Désolidarisation de compte joint

gratuit

Les Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte)

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et du service bancaire de base prévu par la réglementation.

– Services Bancaires de Base: suivant les conditions fixées par décret, art. D-312-6 du code monétaire et financier

gratuit

Les Services Bancaires de Base se composent des produits et services suivants: l'ouverture, la tenue et la clôture du compte - un changement d'adresse par an - la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire - la domiciliation de virements bancaires - l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte - la réalisation des opérations de caisse - l'encaissement de chèques et de virements bancaires - les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte - les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire - des moyens de consultation à distance du solde du compte - une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise - deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4 €/opération, plafonnées à 20 € par mois (5 opérations).

Relevés de compte

Relevés de compte électronique mensuel	gratuit
Relevés de compte électronique mensuel (payant si supplémentaire au relevé mensuel papier)	1,50 €/compte/mois
Relevés de compte papier	
– Mensuel	gratuit
– Par quinzaine	2 €/mois
– Par décade	3 €/mois
– Hebdomadaire	7,20 €/mois
– Journalier	16,70 €/mois
Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire	gratuit
Carnet de bord	7,40€/an



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés

Relevés de portefeuille titres

– Annuel	gratuit
– Trimestriel	23 €/an
– Mensuel	60 €/an

Les dates de valeurs


La date de valeur est la date à partir de laquelle sont calculés les intérêts créditeurs ou débiteurs dans le cadre d'opérations de paiement ou d'encaissement. Elle intègre les délais de traitement nécessaires à la réalisation de certaines opérations.

L'ex BPMC[®] n'applique pas de date de valeur sur vos opérations à l'exception des remises de chèque(s):

– Remise de chèque(s)	J+1 jour ouvré maximum
-----------------------	------------------------

* Pour les agences de l'ex BPMC, voir la liste en page 2.

Tenue de compte

Frais de tenue de compte	2,70€/mois
<i>Frais perçus par la banque pour la gestion de votre compte</i>	
– Jusqu'à 25 ans 	gratuit
– Détenteurs d'une offre groupée de services	gratuit
Frais de tenue de compte courant inactif <i>(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)</i>	30€ ⁽¹⁾ /an dans la limite du solde créditeur du compte
Frais de tenue de compte pour association	26€/trimestre

Services en agence

Délivrance d'un RIB ou IBAN	gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (en euros, aux guichets de l'ex BPMC⁽¹⁾) ou retrait d'espèces au distributeur automatique de billets du réseau Banque Populaire <i>(Le retrait par carte One Shot fait l'objet d'une facturation spécifique)</i>	gratuit
Retrait cartes One Shot (carte à usage unique au guichet)	
– Franchise de gratuité annuelle	2 retraits
– Uniquement pour les porteurs de cartes non opposées	1€/retrait
Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	18,40€
Frais de recherche de documents <i>(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-I du Code Monétaire et Financier)</i>	
– Simple (selon la définition de chaque Banque Populaire)	gratuit
– Complexe	consulter votre conseiller
Frais de location de coffre-fort <i>Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie</i>	à partir de 97€
Transmission du patrimoine	
– Frais d'ouverture d'un dossier de succession au sein de votre Banque Populaire	
– Avoirs jusqu'à 2 000 €	50€
– Avoirs supérieurs à 2 000 €	1,05 % de l'avoir successoral
	Minimum 135€
	Maximum 570€
– Frais de tenue de compte	21€/trimestre
– Intervention exceptionnelle liée à la succession (règlement de factures...)	18€
– Frais d'envoi de fonds au notaire	35€
– Frais pour dossier non réglé	
– 2 ^e année	200€/an
– années suivantes	400€/an

(1) - Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.


* Pour les agences de l'ex BPMC, voir la liste en page 2.

BANQUE À DISTANCE

Par internet

Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)^{(1) (2)}

- | | |
|--|---|
| – Avec Cyberplus Initial | gratuit |
| – Avec Cyberplus Optimal (toutes options y compris Bourse en consultation ou en gestion) |  2€/mois |

Relevés de compte électronique mensuel	gratuit
--	---------

Relevés de compte électronique mensuel (payant si supplémentaire au relevé mensuel papier)	1,50 €/compte/mois
---	--------------------

Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne

Lors de l'utilisation d'Internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Votre Banque Populaire vous invite à aller sur le site: <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

- | | |
|--|---------|
| – Le 1 ^{er} lecteur | gratuit |
| – À partir du 2 ^{ème} lecteur | 10€ |

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus)

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| – Avec Cyberplus Initial | 0,40€/alerte reçue |
| – Avec Cyberplus Optimal | gratuit |

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par Courriel (mise en place par Cyberplus)

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| – Avec Cyberplus Initial | 0,26€/alerte reçue |
| – Avec Cyberplus Optimal | gratuit |

Confirmation de l'exécution d'un virement émis (par courriel ou sms)	gratuit
---	---------

Accès à l'image des chèques remis

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| – Avec Cyberplus Initial | 0,50€/consultation |
| – Avec Cyberplus Optimal | gratuit |

Téléchargement de documents de plus de 24 mois

- | | |
|--|----------------|
| – Avec un abonnement Cyberplus Initial | 0,50€/document |
| – Avec un abonnement Cyberplus Optimal | gratuit |

(1) - Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) - Hors coût du fournisseur d'accès à internet.



Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée AFFINEA.

Par téléphone

Frais d'utilisation des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾

coût d'un appel local

La ligne directe de votre conseiller est indiquée sur votre relevé de compte

Frais d'utilisation des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾

0,35€/envoi
+ prix SMS

La plateforme téléphonique et SMS 6 11 10 vous permettront de connaître à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾

Moviplus (abonnement mensuel) :

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde de vos comptes et dernières opérations selon une périodicité adaptée à vos besoins.

- Hebdomadaire (1 SMS/semaine) 1,50€
 - Bi-hebdomadaire (2 SMS/semaine) (uniquement en renouvellement) **A** 3,20€
 - Quotidien (5 SMS/semaine) **A** 3,20€
-

Par automate

Service Bancaire National

gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) - Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes (gamme de cartes et cotisations annuelles)

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque paiement), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué le 10 du mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa ou Mastercard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait (retraits distributeurs du réseau Banque Populaire)

– Cotisation carte Point Argent

(plus commercialisée, uniquement en renouvellement)



consulter
votre conseiller

Carte à autorisation systématique Visa Electron



31 €/an

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants affichant le logo Visa Electron et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

Carte NRJ

– NRJ Banque Pop' Visa Electron

31 €/an

– NRJ Banque Pop' Visa Internationale à débit immédiat

41 €/an

– NRJ Banque Pop' Visa Internationale à débit différé

46 €/an

Carte de paiement

Les cartes de débit-crédit Facelia permettent de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

– Carte Visa Internationale, Carte Eurocard Mastercard, Carte Visa Facelia

(Carte nationale n'est plus commercialisée ni renouvelée)



– Cotisation carte à débit immédiat

41 €/an

– Cotisation carte à débit différé

46 €/an

– Cotisation carte Foot à débit immédiat

41 €/an

(plus commercialisée, ni renouvelée à l'échéance)

– Cotisation carte Foot à débit différé

46 €/an

(plus commercialisée, ni renouvelée à l'échéance)

– Cotisation carte Visa Premier, Carte Visa Premier Facelia

95 €/an



– Cotisation carte Visa Platinum, Carte Visa Platinum Facelia

199 €/an



– Cotisation carte Visa Infinite

300 €/an



– Cotisation carte E-Carte Bleue:

– Sur une carte Visa Internationale ou Visa Electron

1 €/an

– Sur une carte Visa Premier, Visa Platinum ou Visa Infinite

gratuit

Tarifs réduits sur cartes de paiement et cartes débit-crédit si vous détenez 2 cartes sur un même compte, hors offre groupée de service

réduction de 50 %
de la cotisation
la moins élevée

Carte de crédit CREODIS

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.

– Titulaire carte

17 €/an

– Carte conjoint

8,50 €/an

(la Carte CREODIS n'est plus commercialisée, uniquement en renouvellement)

Les services liés à la carte bancaire

Service Cartego

– Visuel catalogue ou photo personnelle
(pour chaque nouveau visuel et par an) 10€/an

– Programme NRJ gratuit

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

Rédition du code confidentiel de la carte

– Creodis 6€

– Autres cartes 10,50€

Rédition du code confidentiel de la carte en urgence

– Creodis 6€

– Autres cartes 12,50€

Modification temporaire du plafond de retrait
et/ou de paiement 20€

Refabrication de la carte gratuit

Retrait d'espèces au distributeur automatique de
billets Banque Populaire et Point Argent en euros gratuit

Retrait cartes One Shot (carte à usage unique au guichet)

– Franchise de gratuité annuelle 2 retraits

– Uniquement pour les porteurs de cartes non opposées 1€/retrait

Retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro

– Pour les détenteurs de carte jusqu'à 28 ans  gratuit

– Avec une carte Visa Platinum ou Visa Infinite gratuit

– Avec une carte Visa Electron 1€/retrait

– Autres cartes - 4 retraits gratuits/mois 1€/retrait

(Le retrait par carte One Shot fait l'objet d'une facturation spécifique).

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre
banque en devises (autres que l'euro) 2,75 % du montant
(cf. Rubrique Opérations avec l'étranger p. 27) + frais fixe par
retrait 3,65€

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque,
à l'étranger au guichet d'une banque 2,75 % du montant
(Cash Advance avec utilisation de la carte au guichet) du retrait
+ frais fixe par
retrait 5,35€

Paiement par carte (la carte est émise par la banque)

– Dans l'EEE⁽¹⁾ et en euros gratuit

– Hors EEE⁽¹⁾ ou en devises 2,75 % du montant

Recherche de facturette en cas de contestation
d'une opération gratuit

Information sur l'assurance en cas de perte et vol des moyens de paiement, consultez la rubrique Assurances et Prévoyance

(1) - Voir détail zone EEE et zone Euro en page 32.

Réception d'un virement

Remarque: pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf. Rubrique Opérations à l'international

Virement occasionnel ou permanent gratuit

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'IBAN (identifiant international du bénéficiaire) et le BIC (identifiant international de la banque qui tient le compte) sont obligatoires : seules les opérations comportant ces informations peuvent être traitées par la banque.

Emission d'un virement

Frais par virement occasionnel

- Émis vers un compte de l'ex BPMC* gratuit
- Émis vers un compte d'un autre établissement et hors agences de l'ex BPMC*
 - Au guichet de votre banque 4,50€/virement
 - Par Internet gratuit

Frais par virement SEPA urgent⁽²⁾

- Si SWIFT et montant < à 50 000 € 12€

Frais par virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement

- Frais de mise en place d'un virement permanent initié en agence ou par Internet gratuit
- Frais par virement permanent initié par Internet gratuit
- Frais par virement permanent initié au guichet de votre banque 1€

Frais par virement permanent émis vers un compte de l'ex BPMC*

- Frais de mise en place d'un virement permanent initié en agence ou par Internet gratuit
- Frais par virement permanent initié par Internet gratuit
- Frais par virement permanent initié au guichet de votre banque gratuit

Opposition à un virement avant exécution

(révocation d'une échéance de virement)

gratuit

Révocation définitive d'un virement permanent

(retrait du consentement)

gratuit

Récupération de fonds mal aigüillés

(BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)

24,85€


(1) - Voir détail zone EEE et zone Euro en page 32.

(2) - Virement effectué le jour J avec copie du message SWIFT du virement (réseau international de télétransmission en temps réel).

* Pour les agences de l'ex BPMC, voir la liste en page 2.

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement

- Pour une entrée en relation de moins de 6 mois
- Pour les personnes jusqu'à 28 ans 
- Pour les émetteurs suivants:
 - Trésor public, Orange (poste fixe) , EDF-GDF
 - Distributeurs d'eau
 - Association à vocation caritative

gratuit

– Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement (autre) 16,30€

– Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement TIP SEPA (autres) 16,30€

– Frais par paiement d'un prélèvement gratuit

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP SEPA) gratuit

Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche) 10€/an

Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire) gratuit

Opposition à un prélèvement avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement) gratuit

Opposition définitive à un mandat de prélèvement (retrait du consentement) gratuit

Chèques

Remise de chèque(s) gratuit

Paiement d'un chèque gratuit

Renouvellement automatique de chéquier gratuit

Frais d'envoi de chéquier à domicile

- Envoi de chéquier en courrier simple frais postaux
- Envoi de chéquier en recommandé

Frais d'émission d'un chèque de banque gratuit

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client)

- Par chèque ou série de chèques 30,60€

Les heures limites de vos opérations

	Les opérations	Agences (opérations papier)	Cyber Envoyé et Confirmé par le Client
– Émission d'un virement (y compris réalisé par Alodis)	– Émission d'un virement SEPA	Pas d'heure limite, mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)	16h00
	– Émission d'un virement non SEPA international	Pas d'heure limite, mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)	12h00 change 11h00
– Mise à disposition	– Mise à disposition	Horaires de fermeture agences ¹	
– Espèces	– Dépôt euros	Horaires de fermeture agences ¹ sauf agences disposant d'un libre-service bancaire : 5h - 23h	
	– Retraits euros	Horaires de fermeture agences ¹	
– Devises	– Dépôts	Horaires de fermeture agences ¹	
	– Retraits	Horaires de fermeture agences ¹	

(1) - Consultables sur notre site internet www.bpaura.banquepopulaire.fr, rubrique : vos agences.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de service - AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

UNE CARTE AU CHOIX <i>(rubrique cartes)</i>	Cotisation carte Débit immédiat	Cotisation carte Débit différé
• Visa Internationale, Eurocard Mastercard, Visa Facelia	3,42 €/mois	3,83 €/mois
• Visa Premier, Visa Premier Facelia	7,92 €/mois	7,92 €/mois
• Visa Platinum, Visa Platinum Facelia	16,58 €/mois	16,58 €/mois
• Visa Infinite	25 €/mois	25 €/mois
Et l'assurance des moyens de paiement		
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus) (rubrique Assurances et Prévoyance)		2,30 €/mois



Des produits et services de la gestion quotidienne	
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet) permettant la gestion des comptes avec Cyberplus Optimal (rubrique Abonnement à des services de banque à distance)	2 €/mois
• Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS, gestion des comptes par téléphone (rubrique Abonnement à des services de banque à distance) avec :	
- Moviplus quotidien	3,20 €/mois
- Moviplus bi-hebdomadaire (<i>uniquement en renouvellement</i>)	3,20 €/mois
• Forfait de prestations (rubrique "Autres offres groupées de services") avec :	
- Forfait Agios	4,10 €/mois
- Forfait Confort	7,10 €/mois
- Forfait Agios + International	6 €/mois
- Forfait Confort + International	9 €/mois
• Fructi Facilités (rubrique Assurances et prévoyance)	25,50 €/an
• Fructi Budget (rubrique Assurances et prévoyance)	à partir de 27,55 €/an
• Sécuri High-Tech (rubrique Assurances et prévoyance)	
- Offre famille	48 €/an
- Offre individuelle	36 €/an



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs des produits et services souscrits dans AFFINEA

Nombre de produits détenus	Réduction standard	18 à 25 ans inclus	26 à 28 ans inclus	Adhérents ACEF ou sociétaires CASDEN de plus de 28 ans
4	10 %	55 %	35 %	20 %
5	12 %	57 %	37 %	22 %
6 (ou plus)	15 %	60 %	40 %	25 %

La cotisation à une offre groupée de services AFFINEA sera prélevée mensuellement.



Ce pictogramme identifie dans les brochures tarifaires les produits et services pouvant composer votre convention personnalisée AFFINEA.

Les autres offres groupées de services

Son contenu	17 J			
	Jeunes Budj 12-17	Fréquence Pro Volet Privé ⁽¹⁾	Convention co-titulaire ⁽²⁾	
• Carte Budj (uniquement pour les clients de 12 à 17 ans)	Au choix			
• Carte NRJ				
• Carte ELECTRON		Au choix	X	
• Carte Visa Internationale				
• Carte Eurocard Mastercard				
• Carte Facelia				
• Sécuriplus	X	X	X (version co-titulaire)	
• Cyberplus	En option (Initial)	Au choix	X (Initial)	
• Livret Épargne	X			
• Moviplus				
• Crescendo	En option			
• Fructi Facilités		X		
• Découvert autorisé		X		
• Frais de tenue de compte	nc ⁽³⁾	X		
Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle)	2 €	5,20 €	2,20 €	
Taux de réduction	69 %	47 % ⁽⁴⁾	10 %	

En option (prix mensuel)

• Cotisation carte Point Argent	- 0,99 €		
• Cotisation carte Visa Internationale / Visa Facelia	+ 1 €		Débit immédiat + 0,40 €
• Cotisation carte Eurocard Mastercard			Débit différé + 0,60 €
• Cotisation carte Visa Premier / Visa Premier Facelia		+ 3,40 €	+ 1,90 €
• Cotisation carte Platinum / Platinum Facelia		+ 9,90 €	+ 11 €
• Cotisation carte Infinite		+ 19,40 €	+ 18,70 €

(1) - Réservé aux détenteurs d'une offre groupée de services professionnels.

(2) - En accompagnement d'une offre groupée de services AFFINEA, Compte Equipage ou Fréquence Pro Volet Privé.

(3) - Non concerné.

(4) - Avec une carte de paiement internationale débit immédiat et cyberplus optimal.

Vous pouvez souscrire individuellement chaque produit ou service proposé.

Forfait Agios A	4,10€/mois
Forfait Confort A	7,10€/mois
Forfait Agios + International A	6€/mois
Forfait Confort + International A	9€/mois
Forfait International	55€/an

Ces offres permettent au titulaire de bénéficier d'avantages tarifaires sur certains frais. Pour plus de détails, nous consulter.

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière⁽¹⁾, votre Banque Populaire propose une offre groupée de service spécifique.

- OCF 3€/mois
soit pour information 36€ par an

Les produits et services inclus

- L'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt,
- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron,
- 4 virements mensuels dont au moins 1 virement permanent,
- Mise à disposition de Relevés d'identité bancaire,
- Des paiements par prélèvement en illimité,
- 2 chèques de banque par mois,
- Cyberplus Initial,
- Moviplus (une information récurrente par semaine/alertes),
- Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence,
- Un changement d'adresse par an.

Incidents OCF

- Commission d'intervention 4€/opération
plafond mensuel 20€
- Frais de rejet de prélèvement virement, de TIP SEPA ou de téléversement pour défaut de provision
 - Pour un montant inférieur < 20 € montant de l'opération
plafonné à 6€
 - Pour un montant ≥ à 20 € 6€⁽²⁾
plafond mensuel 30€

(1) - Au sens de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier.

(2) - Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Offres groupées de services uniquement en renouvellement

Son contenu	17 J		25 J		Compte Équipage	Compte Équipage Acef	Équipage 2	Équipage co-titulaire ou FPVP (1) co-titulaire
	Budj 12-17	Horizon 16-25						
• Carte Budj	X							
• Carte Electron		Au choix	Au choix	Au choix	Au choix	Toutes cartes au choix	Au choix	
• Carte Visa Eurocard								
• Facelia								
• Sécuriplus	X	X	X	X	X	X	X	
• Cyberplus		Au choix	Au choix	Au choix				
• Moviplus								
• Livret d'épargne	X	En option				X		
• Information ou Sécurité Juridique						X		
• Carnet de bord						X		
• Découvert autorisé		En option (+18 ans)	X	X				
• Fructi Facilités		En option (+18 ans)	X	X				
• Frais de tenue de compte	nc ⁽²⁾	nc ⁽²⁾	X	X	X			
• Adhésion Acef				X				
Cotisation à une offre groupée de services (mensuelle)	2 €	50 % de réduction sur tarifs unitaires	8,86 €	10,42 €	10 % de réduction sur tarifs unitaires	2,20 €		
Taux de réduction	59 %		30 % ⁽³⁾	20 % ⁽³⁾		20 %		

En option (prix mensuel)

• Cotisation carte Visa Premier ou Premier Facelia		nc ⁽²⁾	+ 3,40 €	+ 3,40 €		
• Cotisation carte Platinum (ou carte Visa Premier option Classique uniquement en renouvellement)			+ 9,90 €	+ 9,90 €		
• Cotisation carte Visa Infinite			+ 19,40 €	+ 19,40 €		

(1) - Fréquence Pro Volet Privé.

(2) - Non concerné.

(3) - Avec une carte de paiement internationale débit immédiat et cyberplus optimal.

Vous pouvez souscrire individuellement chaque produit ou service proposé.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commissions d'intervention

Commissions d'intervention

- Par opération 8€
- Plafond mensuel 80€

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (sur votre relevé de compte, le libellé utilisé sera : Commission Intervention).

Opérations particulières

Frais par Avis à Tiers Détenteur, frais par Opposition à Tiers Détenteur, frais par Saisie-Attribution, frais par Saisie Conservatoire 87€

Frais par Opposition Administrative 10 % du montant de l'opposition maxi 87€

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. Demandez à votre conseiller les conditions d'éligibilité et bénéficiez de l'offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (validité de 30 jours à compter de la date du 1^{er} rejet)

- Inférieur ou égal à 50 € 22€⁽¹⁾
- Supérieur à 50 € 42€⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable pour chèque sans provision (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire (sur le relevé de compte, le libellé utilisé sera : Forfait rejet chèque).

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (lettre Murcef) 14€

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 37,85€

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (à l'initiative d'une autre Banque) 25€/mois

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision gratuit

(1) - Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, frais de rejet d'un virement occasionnel, d'un TIP SEPA ou d'un télévirement pour défaut de provision ⁽¹⁾

- | | |
|----------------------------|------------------------|
| – Inférieur à 20 € | montant de l'opération |
| – Supérieur ou égal à 20 € | 12€ ⁽²⁾ |

Ces montants forfaitaires comprennent: les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement (sur votre relevé de compte, le libellé utilisé sera : Frais rejet prélèvement ou Frais de rejet ou Frais rej-ope Prêt).

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'usage abusif	gratuit
--	---------

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	47 €
--	------

Les incidents liés au remboursement périodique de prêt

Frais de rejet de paiement pour défaut de provision d'une échéance de prêt	frais égaux au montant de l'opération
– Avec un maximum de	12€ ⁽²⁾

Régularisation d'une échéance impayée (intérêts de retard)	taux du prêt + 3%
--	-------------------

(1) - Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) - Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un financement quel qu'il soit, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera réputé égal à zéro.


Découverts

Taux de base en date du 1^{er} mai 2017 : 7,90 %

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Autorisation de découvert convenue et formalisée

Intérêts débiteurs

- Taux nominal annuel sur découvert
- Pour les détenteurs de la convention Horizon 
- Commission d'immobilisation (*perception si la somme des soldes débiteurs quotidiens dépasse la somme des soldes créditeurs quotidiens sur la période*)

taux de base
+ 10,50 %

taux de base
+ 5,25 %

20 %
des intérêts
débiteurs


Minimum forfaitaire en cas de découvert moyen inférieur à 400 € (*ce minimum remplace la totalité des sommes dues au titre du découvert dans le cas où le solde moyen débiteur reste inférieur à 400 € sur la période*)

21 €/trimestre
ne concerne pas
les détenteurs de la
convention Horizon

Taux annuel calculé sur 365 jours dans la limite du plafond réglementaire. 

Découvert non autorisé

Intérêts débiteurs

- Taux nominal annuel sur découvert
- Pour les détenteurs de la convention Horizon 
- Commission d'immobilisation (*perception si la somme des soldes débiteurs quotidiens dépasse la somme des soldes créditeurs quotidiens sur la période*)

taux de base
+ 13,50 %

taux de base
+ 8,25 %

20 %
des intérêts
débiteurs

Minimum forfaitaire en cas de découvert moyen inférieur à 400 € (*ce minimum remplace la totalité des sommes dues au titre du découvert dans le cas où le solde moyen débiteur reste inférieur à 400 € sur la période*)

21 €/trimestre
ne concerne pas
les détenteurs de la
convention Horizon

Taux annuel calculé sur 365 jours dans la limite du plafond réglementaire. 

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un financement quel qu'il soit, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera réputé égal à zéro.

Crédits à la consommation

Prêt personnel, automobile, travaux, étudiants...

Crédit consommation ⁽¹⁾

– Taux	consulter votre conseiller
– Frais de dossiers	1 %, minimum 75 €
– Assurance (par tranche de 10 000 €)	à partir de 4,80 €/mois

Crédits immobiliers

Prêt immobilier, taux zéro, épargne logement, prévoir...

– Taux	consulter votre agence
– Frais de dossiers	1 %, minimum 350 € maximum 900 €
– Assurance (par tranche de 10 000 €)	consulter votre conseiller

Crédits réservés aux jeunes **J**

– Prêt Étudiants	} consulter votre conseiller
– Prêt Apprenti	
– Prêt "Je m'installe"	
– Prêt "Avances 1ers salaires"	
– Prêt Permis à 1 €	
– Prêt "Jeunes actifs"	
– Caution locative	

(1) - Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un financement quel qu'il soit, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera réputé égal à zéro.

Les garanties

Les tarifs indiqués dans cette rubrique rémunèrent le travail de la Banque. S'ajoutent éventuellement les frais et débours liés à l'accomplissement des formalités légales, réglementaires et contractuelles.

– Garanties hypothécaires	
– Frais de gage sur véhicule	
– Nantissement de compte	gratuit
– Délégation sur produits assurance-vie capitalisation	
– Gage de compte d'instruments financiers	
– Mainlevée de garantie	
- garanties notariées	maxi. 130€
- autres garanties	maxi. 45€
– Fonds Mutuel et garantie (SOCAMI)	consulter votre conseiller
– Garantie CEGC (SACCEF)	

Autres prestations

– Information caution (maximum 3 cautions par dossier)	12,75€
– Attestation diverse (ex : CAF, prêt soldé...)	16,90€/attestation
– Modification simple (modification de la date d'échéance ou du compte de domiciliation)	45€
– Modification avec avenant	à partir de 495€ consulter votre conseiller
– Décompte pour remboursement anticipé	gratuit
– Duplicata de contrat de prêt	45€
– Arbitrage sur assurance-vie ou portefeuille-titres externe nantis	45€
– Recours à la modularité (prêt immobilier) (hors conditions de gratuité prévue au contrat)	126€
– Tableau d'amortissement	16,90€/duplicata
– Incidents liés au crédit (voir page 19)	

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

Derniers taux révisés en date du 1^{er} novembre 2016

Bénéficiaire d'une épargne disponible

– Livret A ⁽¹⁾	0,75 %
– Livret Développement Durable (ex. Codevi) ⁽¹⁾	0,75 %
– Livret d'Épargne Populaire ⁽¹⁾	1,25 %
– Livret Vitamine +X ⁽²⁾	de 0,20 % à 1 %
– Compte sur Livret sociétaire Fidélis ⁽²⁾	0,40 %
– Codevair ⁽²⁾	0,25 %
– Livret VitaPulse ⁽²⁾	0,25 %
– Compte sur Livret ⁽²⁾	0,20 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

Épargner en vue d'un projet immobilier

– Plan Épargne Logement ⁽³⁾	1 % + 1 % de prime d'état si prêt
– Compte Épargne Logement ⁽⁴⁾	0,50 %

Épargner pour vos enfants

– Livret Premier Pas ⁽²⁾	1 %
– Livret Jeune (12-25 ans) ⁽¹⁾	1,50 %

Dynamiser votre épargne

Des solutions de placements à terme, assurance-vie, PEA... existent dans votre Banque Populaire. Votre conseiller se tient à votre disposition pour plus de précisions.

Crescendo

18€/an

Service permettant de placer les excédents de trésorerie: lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part ou par votre abonnement Internet Cyberplus.

(1) - Taux de rémunération annuel net fiscal. Révision trimestrielle possible.

(2) - Taux de rémunération annuel brut fiscal. Taux susceptible de modification à tout moment.

(3) - Taux de rémunération annuel net hors prélèvements sociaux. Révision annuelle possible.

(4) - Taux de rémunération annuel net hors prélèvements sociaux. Révision trimestrielle possible.

Placements financiers

– Ouverture d'un compte titre ordinaire ou d'un PEA gratuit

• Ordres de Bourse Euronext Paris au comptant

	Téléphone ⁽¹⁾	Internet
– Commissions proportionnelles	1,50 %	0,55 %
– Minimum de perception	15,50 €	7,50 €
– Ordre transmis et non exécuté	gratuit	

Ordre avec Service de Règlement Différé (SRD)

– Commission de règlement différé (Achat/Vente)
Taux mensuel 0,84 %

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

Application des droits de garde ⁽²⁾ dans la limite du solde créditeur du compte

Frais proportionnels au montant brut négocié, taux mensuel et prorata temporis

– Frais de prorogation 0,35 %
frais minimum
forfaitaire de 9€

Frais sur ordre sur titre nominatif 30€

• Ordres de Bourse sur les places de New York - Francfort - Madrid - Londres

	Téléphone ⁽¹⁾	Internet
– Commissions proportionnelles	1,90 %	0,45 %
– Minimum de perception	45 €	25 €

• Ordres de Bourse sur autres places à l'étranger

Ces opérations sont réalisables uniquement par téléphone ⁽¹⁾.

	Téléphone ⁽¹⁾
– Commissions proportionnelles	1,90 %
– Minimum de perception	45 €

• Souscription d'OPCVM (hors droits d'entrée éventuels)

– OPCVM Groupe BP gratuit
– OPCVM hors Groupe BP gratuit

(1) - Au numéro 04 73 73 73 93, choix Bourse.

(2) - Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif (voir page 25).

Droits de garde

Si votre portefeuille est exclusivement composé de

Parts sociales, actions Natixis, SCPI,
Privatisations de moins de 18 mois

gratuit

OPCVM et emprunt du réseau Banque Populaire

minimum de
perception 37€

S'il contient en plus les valeurs suivantes :

Valorisation des titres soumis à droits de garde détenus au 31/12	Commission proportionnelle	Commission additionnelle par ligne	
Inférieur à 50 000 €	0,25 %	Valeurs françaises	Valeurs étrangères
Entre 50 000 et 149 999 €	0,20 %	8,50 €	30 €
Supérieur à 150 000 €	0,10 %		

Le minimum annuel de perception est de 37 € par portefeuille titres

Gestion sous mandat

consulter
votre conseiller

Gérer votre patrimoine financier

– Relevé ISF

28,60 €

– Relevé Patrimonial

60 €

Métaux précieux

Achat ou vente (hors fiscalité)

2 %

Taux dégressif au-delà de 35 000 €

– Avec un minimum par opération de

40€


Autres frais :

conditionnement en sac plombé, expertise...

consulter
votre conseiller

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement, vol et bris accidentel du téléphone portable et usurpation d'identité (Sécuriplus) **27,60€/an** 

Réduction de 50 % en cas de souscription d'une 2^e assurance sur le même compte.

Assurance des chèquiers et carte bancaire en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger, permettant le remboursement des clés et des papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse de données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable⁽¹⁾.

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

[consulter
votre conseiller](#)

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)⁽¹⁾.

Autonomis

[consulter
votre conseiller](#)

(Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie⁽¹⁾.

Assur - BP Santé

[consulter
votre conseiller](#)

Protéger vos enfants

Assur - BP Enfant jusqu'au baccalauréat 

[consulter
votre conseiller](#)

Assur - BP Horizon jusqu'à 27 ans 

[consulter
votre conseiller](#)

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans et sans enfant une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)

Sécuri High-Tech

- Offre famille

48€/an

- Offre individuelle

36€/an

Sécuri High-Tech protège la plupart de vos appareils high-tech nomades (à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol.

(1) - Selon les conditions contractuelles en vigueur.

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-famille

consulter
votre conseiller

Tisséa

consulter
votre conseiller

Ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désigné en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt de droits de succession et de prélèvements sociaux⁽¹⁾.

Fructi-budget



à partir de
27,55 €/an

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans⁽¹⁾.

Fructi Facilités



25,50 €/an

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès⁽¹⁾.

Assurer vos biens

Assur BP - Auto

consulter

Assur BP - Habitat

votre conseiller

Informations juridiques et pratiques

Protection Juridique

consulter
votre conseiller

Ce contrat d'assurance permet de disposer des moyens juridiques et financiers pour trouver une solution amiable ou judiciaire à un litige de la vie courante.

Information juridique: renseignements juridiques et vie pratique, par téléphone

(uniquement en renouvellement)

10 €/an

Sécurité juridique: consultation et protection juridique par un avocat

(uniquement en renouvellement)

72 €/an

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

(1) - Selon les conditions contractuelles en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

Pour toute opération (retrait d'espèces, paiement par carte, virement, prélèvement), effectuée dans l'EEE⁽¹⁾ (y compris en France) en euros, nous vous invitons à vous référer à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement » de la présente brochure. À noter que des règles de tarification spécifiques s'appliquent aux échanges effectués avec Saint-Pierre-et-Miquelon et avec Mayotte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller concernant les transactions effectuées avec ces territoires.

Achat et vente de devises⁽²⁾ (hors euros)

Opérations réservées aux clients de l'ex BPMC*. Le cours de change appliqué aux opérations en devises est consultable en agence

Achat et vente de billets de banque étrangers

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. **5€/commande**

Opérations par carte bancaire⁽³⁾

Paiement par carte bancaire en devises (hors euros)

– Commission proportionnelle au montant de la transaction **2,75 %**

Frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique de billets en devises

– Commission fixe **3,65€**
– Commission proportionnelle au montant du retrait **2,75 %**

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque en devise à un guichet bancaire dans ou hors la zone Euro⁽¹⁾

– Commission fixe par retrait **5,35€**
– Commission proportionnelle au montant du retrait **2,75 %**

Les services liés à la carte bancaire

Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger (hors zone EEE⁽¹⁾) **gratuit**

Émission d'un virement non SEPA⁽²⁾

Frais par virement occasionnel émis en euros à destination d'un pays hors de l'EEE⁽¹⁾ ou en devise quel que soit le pays

– Commission proportionnelle au montant du transfert **0,10 %**
– avec un minimum de **16€**
– avec un maximum de **80€**

Frais par virement occasionnel en euros vers un client d'une Banque Populaire (réseau BCP) au Maroc - maximum 150 000 € **5€**

(1) - Voir détail zone EEE et zone Euro en page 32.

(2) - Disponibilité des fonds.

(3) - Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Romain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE⁽³⁾.

* Pour les agences de l'ex BPMC, voir la liste en page 2.

Vos virements en provenance de l'étranger

Réception d'un virement international : virement en euros en provenance d'un pays hors de l'EEE⁽¹⁾ ou en devises quel que soit le pays

- Forfait pour un montant ≤ 500 € 5€
 - Forfait pour un montant > 500 € 15€
-

Vos remises de chèque(s) étrangers

Payable en crédit dès réception sauf bonne fin 20€ maximum

Payable en crédit après encaissement 30€

Vos opérations de change

Commission de change proportionnelle au montant de la transaction : cette commission s'applique à toute opération libellée en devises (virements, chèques...) à partir ou à destination d'un compte en euros. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour du traitement de l'ordre.

Change au comptant (achat ou vente de devises) : sur la base du cours de référence Banque Populaire 0,05 %

- avec un minimum de 13€
- avec un maximum de 60€

(1) - Voir détail zone EEE et zone Euro en page 32.

RÉSOLUTION D'UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.
- En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Réclamations

par courrier :

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHÔNE ALPES

Service Réclamations

18, boulevard Jean Moulin

63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

N° de téléphone : 04 73 73 73 93 (Coût d'un appel local)

- En dernier recours, le Médiateur

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Clientèle, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à :

Monsieur le Médiateur

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

4 boulevard Eugène Deruelle

69003 LYON

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire disponible sur le site de la banque (www.bpaura.banquepopulaire.fr).

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI) à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisie du Médiateur peut se faire soit par voie postale :

Monsieur le Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers

17 place de la Bourse

75082 PARIS CEDEX 02

Soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

Les crédits renouvelables Facelia sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NATIXIS FINANCEMENT, SA au capital de 60 793 320 euros
Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07022393.
Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor 75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance
SA au capital social de 8 433 250 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie
SA au capital social de 481 873 068,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
399 430 693 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :

BPCE Vie
SA au capital social de 481 873 068,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
399 430 693 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

et BPCE Prévoyance

SA au capital social de 8 433 250 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

L'assurance emprunteur est un produit de :

BPCE Vie
SA au capital social de 481 873 068,50 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
399 430 693 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 8 433 250 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris
352 259 717 RCS PARIS.
Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES,

SA avec conseil d'administration,
au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,
Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris
Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le numéro 341 737 062.
Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de :

BPCE Assurances
SA au capital de 61 996 212 euros.
Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,
immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.
Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat et ASSUR-BP Auto sont des contrats assurés par :

BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.
401 380 472 RCS NIORT
Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY
Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09.
Entreprise régie par le Code des Assurances.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



Pour nous contacter

- La ligne directe de votre conseiller est indiquée sur votre relevé de compte
- Vos opérations 24 h/24 : 04 73 73 73 93 (Coût d'un appel local)



Moviplus ou SMS 6 11 10 (0,35 €/envoi + coût du SMS)

Votre compte sur votre portable



Cyberplus

www.bpaura.banquepopulaire.fr



Nos guichets automatiques

LEXIQUE

Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Martin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque

Zone EURO : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie